



Emploi au 1^{er} trimestre 2018 : environ 1 400 nouveaux emplois en Normandie

Après la hausse de 0,3 % observée au cours du 4^e trimestre 2017, la Normandie gagne 0,2 % d'emplois salariés ce trimestre. Au niveau départemental, le Calvados, la Manche et l'Orne progressent de 0,2 %. En Seine-Maritime l'augmentation atteint 0,4 % tandis que l'Eure observe un recul de 0,3 %. La masse salariale, dans la région, progresse de 0,4 % ce trimestre, confirmant un résultat déjà positif de 0,6 % lors de la période précédente. Ce résultat suit la tendance observée en métropole (+ 0,8 %) mais de façon moins prononcée. Comme au niveau national, le salaire moyen par tête (SMPT) est en hausse ce trimestre (+ 0,2 %) et atteint 2 320 euros brut par mois.

La croissance d'emploi observée depuis un an dans le Calvados se poursuit ce trimestre (+ 0,2 %) avec soit la création de 330 emplois.

Cette suite de bons résultats a permis d'atteindre une croissance annuelle de 1,6 %, soit près de 2 800 emplois créés.

L'évolution de l'emploi salarié en Seine-Maritime, se situe à 0,4 % début 2018. Cela a conduit à la création de 1 200 nouveaux emplois et une progression annuelle de 0,6 % (un peu moins de 2 200 emplois créés).

Après la hausse de 0,4 % au trimestre précédent, l'emploi dans la Manche progresse de 0,2 % au 1^{er} trimestre 2018 (+ 120 salariés). L'évolution annuelle atteint 1,2 %, soit 1 300 postes supplémentaires.

Après des bons résultats en 2017, l'Eure enregistre la seule baisse de la région (- 0,3 %) engendrant la perte de 400 postes environ. Néanmoins, sur un an une évolution positive de 1 % est constatée, avec la création de 550 emplois dans le secteur privé.

Dans l'Orne, après la stabilisation du quatrième trimestre, la tendance est de nouveau à la hausse (+ 0,2 %) et l'évolution annuelle atteint 0,5 % (130 postes créés).

La masse salariale continue de progresser

Après des hausses autour de 0,5 % à 1 % au cours de l'année 2017, la masse salariale augmente de 0,4 % ce trimestre soit 22,2 millions d'€ de plus.

Sur ce trimestre, l'augmentation la plus forte (+ 1 %) se situe dans la Manche avec un peu plus de 7,5 millions d'€ supplémentaires.

Dans l'Eure, l'évolution atteint 0,3 %, soit un gain de 2,7 millions d'€ de masse salariale.

En Seine-Maritime, la progression est inférieure à la moyenne régionale (+ 0,2%), soit + 5,7 millions d'euros.

Dans l'Orne, on observe une stagnation.

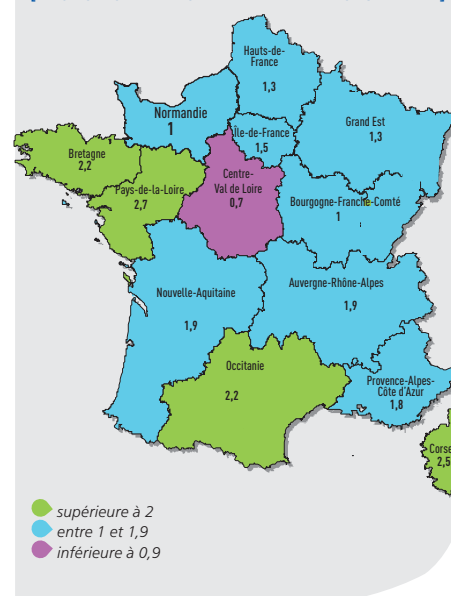
Le salaire moyen augmente de 0,2 %

Après une augmentation de 0,3 % du SMPT au trimestre précédent, la hausse atteint 0,2 % ce trimestre dans la région Normande, légèrement inférieure à l'évolution des prix à la consommation de l'ensemble des ménages qui est de 0,4 %. L'évolution annuelle du salaire moyen est de 1,5 % en Normandie, contre 2,2 % en France métropolitaine.

CHIFFRE CLÉ

+ 0,2 % : l'emploi normand confirme sa hausse au 1^{er} trimestre 2018, soit environ 1 400 salariés supplémentaires.

[ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EMPLOI SALARIÉ]



[ÉVOLUTION DE L'EMPLOI, DE LA MASSE SALARIALE ET DU SALAIRE MOYEN]

	En niveau	Evolution trimestrielle (en %)				Evolution annuelle	
		2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4		
Région							
Emploi salarié(en milliers)	817,2	0,2%	0,4%	0,1%	0,3%	0,2%	1,0%
Masse salariale (en M€)	5 687,4	0,6%	1,0%	0,5%	0,6%	0,4%	2,5%
SMPT (en€)	2 320	0,4%	0,6%	0,4%	0,3%	0,2%	1,5%
France							
Emploi salarié (en millions)	18,4	0,6%	0,5%	0,3%	0,6%	0,2%	1,7%
Masse salariale (en M€)	142 805,7	1,3%	0,8%	0,8%	1,0%	0,8%	3,4%
SMPT (en€)	2 592	0,4%	0,8%	0,4%	0,4%	0,6%	2,2%

SMPT = salaire moyen par tête

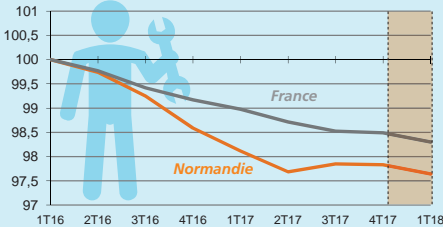
Le secteur des hôtels-café-restaurants (HCR) enregistre la plus forte hausse en ce début d'année

[ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DES EFFECTIFS SALARIÉS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ SUR 2 ANS]

Source : Acoss / Urssaf

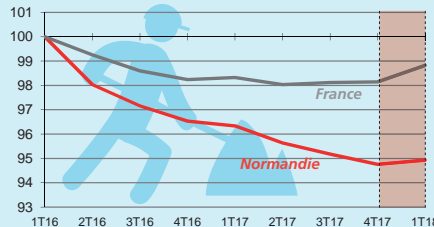
INDUSTRIE

Tendance trimestrielle : **0 %**



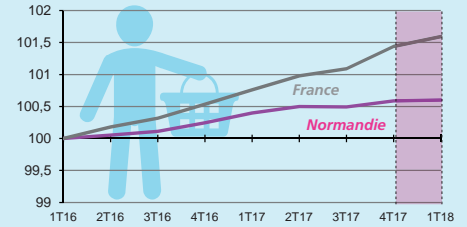
CONSTRUCTION

Tendance trimestrielle : **- 0,6 %**



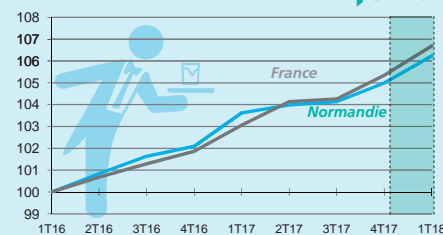
COMMERCE

Tendance trimestrielle : **+ 0,5 %**



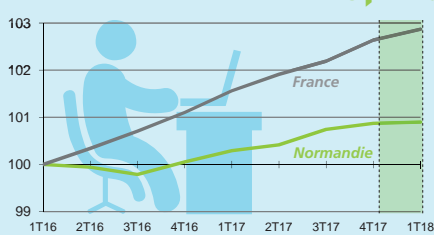
HÉBERGEMENT-RESTAURATION

Tendance trimestrielle : **+ 1,8 %**



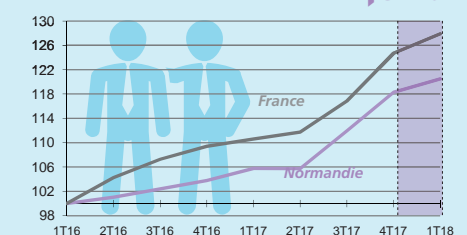
AUTRES SERVICES

Tendance trimestrielle : **- 0,1 %**



INTÉRIM

Tendance trimestrielle : **+ 1,3 %**



Belle progression du secteur des HCR ce trimestre

Les évolutions dans le secteur de l'hôtellerie-restauration sont positives pour chaque département, de 1,4 % dans l'Eure (+ 70 emplois) à 4,6 % dans l'Orne (+ 90 emplois).

Au cours du premier trimestre, le secteur aura permis la création d'un peu plus de 700 postes en Normandie.

En Seine-Maritime (+ 1,5 % soit 220 emplois) et dans le Calvados (+ 2 %, soit 250 emplois) les augmentations sont très fortement dûes à la restauration de type traditionnelle.

Dans la Manche elle est de 1,3 % (+ 70 salariés), se retrouvant en partie dans les hôtels et hébergements similaires.

Les effectifs salariés dans l'industrie se stabilisent

Après des années de baisse, les effectifs salariés du secteur de l'industrie restent stables pour le quatrième trimestre consécutif (+ 76 emplois).

La tendance se retrouve dans l'ensemble des départements, exception faite du Calvados, en recul de 0,2 % (- 75 postes).

Dans les autres départements, les variations évoluent de 0 % dans l'Orne à + 0,1 % en Seine-Maritime, soit 65 nouveaux emplois.

Les activités de fabrication de matériels de transport en Seine-Maritime et l'industrie pharmaceutique dans l'Eure ont été pourvoyeurs d'emplois tandis que la fabrication de machines et équipements et celle de la cokéfaction et raffinage sont en baisse.

Après une stabilisation fin 2017, le commerce progresse

La branche du commerce en Normandie permet de créer 660 emplois début 2018 dont près de 500 en Seine-Maritime.

Pour les autres départements on constate des variations allant d'une hausse de 0,4 % dans l'Eure (+ 75 postes), à une baisse de 0,2 % dans l'Orne (- 20 postes).

Les activités du commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé et celui du commerce de voitures et de véhicules automobiles légers sont les plus fortement en hausse sur ce trimestre.

Les autres services stables sur le 1^{er} trimestre

Les résultats sont proches d'un département à l'autre allant de - 0,3 % dans la Manche (- 115 emplois) à + 0,1 % dans le Calvados, soit 120 postes supplémentaires.

On peut noter que les secteurs du nettoyage courant des bâtiments et de l'enseignement

supérieur créent de l'emploi tandis que les activités des organisations et organismes extraterritoriaux en perdent.

Le BTP repart à la baisse

Après avoir créé environ 500 nouveaux emplois au quatrième trimestre 2017, les effectifs salariés dans le secteur de la construction affichent une baisse de 0,6 %.

Sur un an, l'emploi du secteur reste quasi stable + 0,1 % (+ 40 postes).

Les évolutions sont négatives pour tous les départements en ce début d'année.

En Seine-Maritime et dans l'Eure le recul est de l'ordre de 0,3 %, ayant respectivement entraîné la perte de 100 emplois dans le premier, et 30 dans le second.

Les baisses sont plus marquées dans les 3 autres départements, se situant autour de 1 %, soit la perte de 120 emplois environ.

Les effectifs intérimaires en hausse de 1,3 % ce trimestre

Après une progression de 2,1 % au quatrième trimestre 2017, les effectifs salariés dans l'intérim progressent de 1,3 % générant 570 emplois supplémentaires.

Le Calvados (+ 2,2 %) et la Seine-Maritime (+ 2,3 %) progressent le plus fortement sur la dernière période observée, entraînant respectivement l'embauche de 190 et 405 nouveaux salariés.

Dans la Manche, après un recul de 3,2 %, on enregistre une augmentation de 1,7 %, soit + 95 salariés.

L'Eure et l'Orne continuent de rester stables après avoir connu de fortes hausses sur les neuf premiers mois de 2017.

[ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ]

	Effectif 2018-T1	Normandie				France	
		Evolution Trimestrielle		Evolution Annuelle		Evolution annuelle	
		en Nbre	en %	en Nbre	en %	en Nbre	en %
Industrie	183 237	76	0,0%	52	0,0%	4 852	0,2%
Construction	68 579	-430	-0,6%	39	0,1%	26 133	1,9%
Commerce	133 338	657	0,5%	1 059	0,8%	27 240	0,9%
Hébergement et restauration	39 682	706	1,8%	1 357	3,5%	39 073	3,6%
Autres services	346 478	-181	-0,1%	1 495	0,4%	114 076	1,3%
Total hors intérim	771 315	828	0,1%	4 001	0,5%	211 373	1,2%
Intérim	45 875	570	1,3%	3 806	9,0%	90 236	12,4%
Total	817 189	1 398	0,2%	7 807	1,0%	301 609	1,7%

Les trois principales zones d'emploi en hausse au 1^{er} trimestre 2018

La zone d'emploi du Havre crée près de 800 emplois, Rouen 600 et Caen 110.

Le Havre augmente ses effectifs

L'effectif salarié du privé augmente de 0,7 % dans la zone d'emploi du **Havre**, sur la dernière période observée. Cela confirme la tendance du trimestre précédent (+ 0,3 %).

Ce résultat a généré la création d'environ 800 nouveaux emplois.

Ce bon résultat est notamment porté par le secteur l'intérim (+ 580 emplois) ce trimestre et celui du commerce (+ 300 postes).

Les secteurs de l'industrie et des hôtels-café-restaurants (HCR) croissent également de 0,2 %, soit 55 nouveaux salariés au 1^{er} trimestre et environ 100 sur un an.

A contrario les branches construction (- 0,6 %, 55 emplois perdus) et des autres services hors intérim (- 0,3 %, 140 emplois perdus) sont en recul ce trimestre.

La zone d'emploi de Rouen continue sa progression

Après l'augmentation de 0,1 % au quatrième trimestre 2017, la zone d'emploi de **Rouen** gagne à nouveau 0,3 % générant 600 emplois de plus.

On peut noter un recul d'environ 1 % dans le secteur de l'intérim (- 115 emplois), très largement compensé par les autres branches d'activités.

Le secteur des autres services a généré 300 postes supplémentaires, ceux des commerces et des HCR environ 230 chacun.

La construction et l'industrie quant à eux restent stables en ce premier trimestre 2018.

Globalement, sur la zone d'emploi rouennaise l'évolution annuelle atteint 0,8 % soit un peu plus de 1 600 salariés supplémentaires.

Caen gagne des emplois

Après le gain de 750 postes au quatrième trimestre, la zone d'emploi de **Caen** progresse de 0,1 % soit une augmentation de 100 salariés.

Sur un an, l'évolution atteint 1,2 % soit près de 1 480 emplois de plus.

Au cours de ce trimestre, seuls les secteurs des hôtels-café-restaurants (+ 1,5 %) et de l'intérim (+ 1,4 %) ont permis la création de 190 emplois.

Après un résultat positif au 4^e trimestre (+ 265 salariés), la construction recule de 0,6 % ce trimestre, mais gagne près de 2,4 % d'effectifs (+ 240 emplois) sur un an.

La branche des autres services hors intérim n'évolue pas ce trimestre, le commerce perd 50 emplois, pendant que l'industrie en gagne 40.

Les zones d'emploi de Cherbourg-en-Cotentin et Évreux reculent, Flers maintient le cap

La zone d'emploi de **Cherbourg-en-Cotentin**, qui avait gagné 270 emplois (+ 0,6 %) sur la période précédente recule

en ce début d'année de 0,3 %, perdant 130 salariés mais reste en positif sur un an (+ 1,1 % soit 540 postes supplémentaires).

Les branches des autres services et de l'intérim ont été les principales responsables cette évolution (- 115 pour le premier et - 95 postes pour le second).

A contrario, l'industrie stable sur le dernier trimestre 2017 progresse de 0,7 % (95 emplois nouveaux), qui est également l'évolution que l'on enregistre sur un an.

La zone d'emploi d'**Évreux** perd 0,5 % d'effectifs ce trimestre (- 240 salariés), principalement dans le secteur des autres services (- 85 postes) et de l'intérim (- 115 emplois).

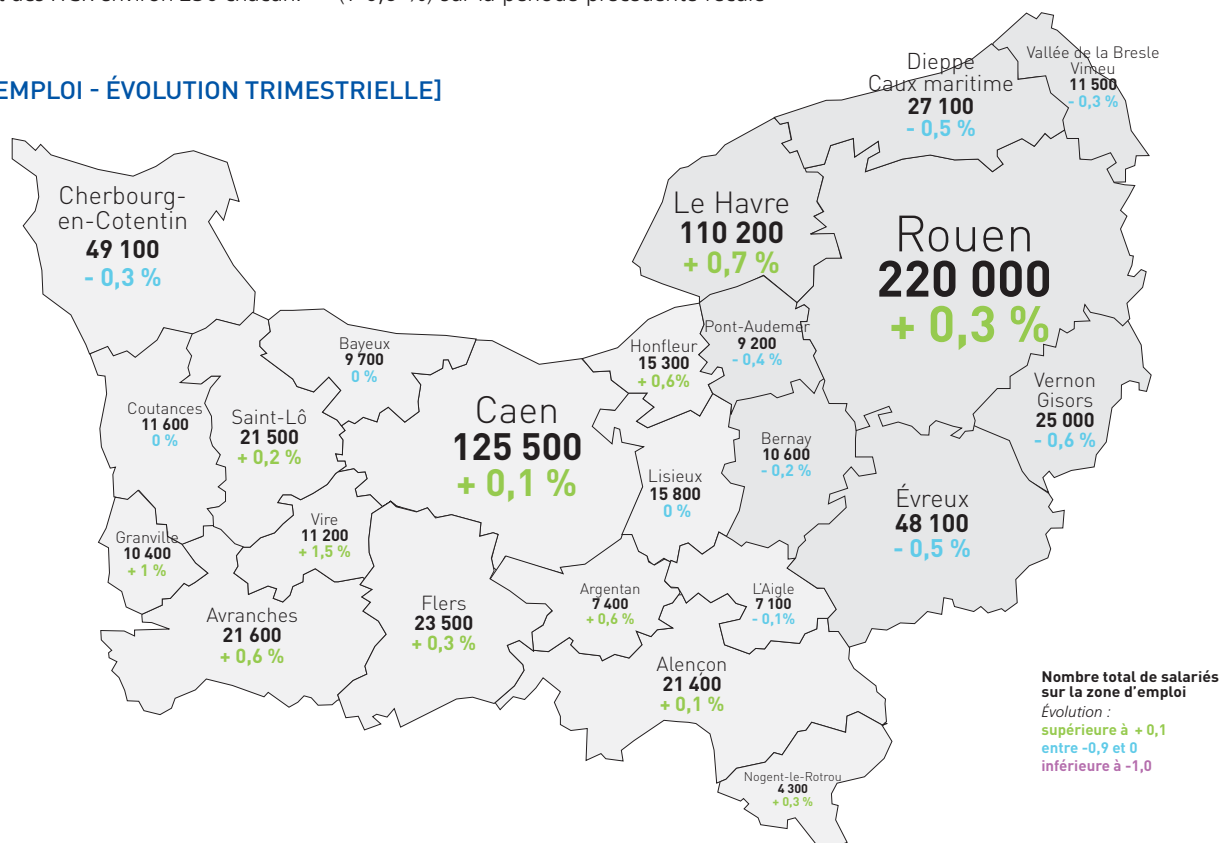
Les secteurs des hôtels-café-restaurants et de la construction réussissent à respectivement engendrer la création de 25 et 15 nouveaux postes.

Le bassin **Flérien** poursuit sa hausse (+ 0,3 %) ce trimestre, lui permettant la création de 80 emplois.

Les branches de l'intérim (+ 140 postes) et des HCR (+ 50 postes) en sont les principaux vecteurs.

Les autres secteurs perdent tous des salariés, de 60 dans les autres services, 30 dans l'industrie, 20 dans le commerce à 10 dans le BTP.

[ZONES D'EMPLOI - ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE]



Depuis deux ans, les hôtels-café-restaurants sont en évolution positive chaque trimestre

La tendance positive des trimestres précédents qui se confirme (+ 1,8 % au premier trimestre 2018), a permis au secteur de l'hôtellerie-restauration de créer environ 700 emplois en ce début d'année. Sur un an la hausse atteint 3,5 %, soit un peu plus de 1 350 nouveaux emplois.

Les augmentations de ce trimestre vont de 1,3 % dans la Manche à 4,6 % dans l'Orne.

Ces bons résultats se retrouvent également dans l'Eure (+ 1,4 %), la Seine-Maritime (1,5 %) et le Calvados (+ 2 %).

D'un département à l'autre les activités

porteuses sont différentes. On retrouve dans le Calvados les hôtels, l'hébergement touristique et la restauration traditionnelle tandis qu'en Seine-Maritime c'est la restauration traditionnelle, rapide et les débits de boissons.

Évolution positive de la masse salariale

Ces évolutions positives se retrouvent également au niveau de la masse salariale en progrès de 1 % sur le trimestre et de 4,9 % sur un an.

Dans le Calvados et la Manche les évolutions trimestrielles sont de 0,9 %, soit respectivement une hausse de la masse

salariale totale de 0,6 millions d'€ pour le premier et 0,2 millions d'€ pour le second.

Le département de l'Eure enregistre une progression de 1,3 % et en Seine-Maritime, elle atteint 0,7 % (+ 0,5 millions d'€).

Progression du SMPT

Le SMPT progresse de 0,7 % ce trimestre (contre 0,2 % sur l'ensemble des secteurs) et sur un an en progression de 1,8 % pour atteindre 1 645 € brut par mois.

[ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LE SECTEUR DES HCR EN NORMANDIE]

	Effectif 2018-T1	Évolutions			
		Trimestrielle		Annuelle	
		en Nbre	en %	en Nbre	en %
Calvados	12 630	254	2,0%	392	3,2%
Manche	5 568	73	1,3%	163	3,0%
Orne	2 108	92	4,6%	61	3,0%
Eure	5 045	71	1,4%	265	5,5%
Seine Maritime	14 331	217	1,5%	477	3,4%
Total	39 682	706	1,8%	1 357	3,5%

Information : Les séries d'effectifs salariés et de masse salariale ont évolué depuis la publication des chiffres du premier trimestre 2017. Les changements concernent le périmètre du secteur privé ainsi que la méthodologie de désaisonnalisation des séries dans le cadre d'une harmonisation des concepts avec l'Insee et la Dares.

Plus d'informations sont disponibles sur acoss.fr, rubrique Acoss Stat / n°241

[SOURCES ET MÉTHODOLOGIE]

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel. Il comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les entreprises relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Celle-ci est présente dans les secteurs de l'agriculture, des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

L'introduction depuis mars 2015 de la déclaration sociale nominative (DSN) qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, peuvent conduire à des révisions plus ou moins importantes durant la phase de montée en charge.

La masse salariale (assiette dé plafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indé-

pendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss.

Les données ainsi collectées par les Urssaf sont centralisées par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss).

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Les séries trimestrielles de l'emploi produites nationalement par l'Acoss sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis n° 2011-02, JORF n° 0270 du 22/11/2011).

En savoir plus

L'observatoire économique

Les publications statistiques de l'Acoss et des Urssaf, ainsi que diverses séries de données, sont disponibles sur le site www.acoss.fr.

Abonnez-vous à ACOSS.FR



Directeurs de la publication : Hervé Castre et Ollivier Dervillers

Rédacteurs : Pôles statistiques et communication Urssaf Haute et Basse-Normandie

www.contact.urssaf.fr